AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement nº 860-119

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement nº 860-119 amendant le règlement de zonage numéro 860, a été adopté par le Conseil municipal le 13 août 2024.

Le règlement nº 860-119 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 3e jour du mois de septembre 2024.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du Service du greffe et greffière